



Paritaire « pénibilité » : Notre direction veut-elle vraiment se donner les moyens ???

Paris, le 31 mars 2010

Cette première rencontre n'a pas permis de répondre clairement à cette question !

Pourtant, la direction a annoncé en introduction avoir intégré : « c'est un sujet sérieux qui a de l'importance pour les salariés, et s'est dit prête à entrer dans une démarche de concertation en vue d'aboutir à un accord. »

La CFDT a demandé les intentions de Rhodia !

Si le rythme des négociations est emprunté à celui de la branche ou de l'inter-pro où le sujet végète depuis des années, les réunions risquent de tourner court !!

Nous avons réaffirmé : Les salariés soumis à des situations de pénibilités avérées, notamment les postés, doivent bénéficier d'avantages spécifiques.

Attention !

Les dispositifs de réparation éventuellement mis en place, comme les départs anticipés, ne doivent évidemment pas se traduire par un transfert de la pénibilité vers ceux qui restent. La direction doit d'ores et déjà **prévoir les futurs remplacements de ces salariés.**

Évidemment et malheureusement, **la pénibilité** n'est pas limitée aux seuls postés, elle est présente dans **toutes les catégories de salariés**, y compris chez les cadres ! Elle se traduit sous diverses formes, l'amplitude horaire, le stress, les objectifs irréalistes, les multiples reporting, les nombreuses réunions chronophages, etc..., dans ces cas, la pénibilité doit être aussi reconnue et surtout faire l'objet de **dispositifs de prévention.**

Une proposition écrite pour fixer le contenu de la prochaine paritaire du 22 avril devrait être envoyé aux organisations syndicales.

Il ne suffira pas d'affirmer des intentions, il faudra qu'elles se traduisent par des actes.

Avec la CFDT RHODIA :

Pas question de perdre sa vie à la gagner !